



Pourquoi et comment voter ?

Du 3 au 10 décembre, vous êtes appelé·es à voter aux élections professionnelles. Un vote qui va avoir des conséquences concrètes sur votre quotidien.

À l'heure où la situation des personnels se dégrade (salaires, missions, services, postes...), la FSU, première fédération du service public d'Éducation, se bat tous les jours, sur le terrain, pour redonner du sens aux métiers que nous exerçons.

Voter, c'est déjà décider. C'est faire entendre votre voix et vos revendications et ainsi envoyer un message clair au ministère et au rectorat : avec la FSU, il faut augmenter nos salaires et améliorer nos conditions de travail.

En décembre, votons pour gagner !

Si je ne l'ai pas encore fait, j'ouvre mon espace de vote à partir du mail reçu sur mon adresse académique le 5 octobre.

Si je ne l'ai pas reçu, je peux accéder au portail Élections sur www1.ac-grenoble.fr/elections-professionnelles-2026, puis renseigner mon identifiant (mail académique).

Dès le 10 octobre, je récupère mon code de vote

Le code sera accessible jusqu'à la fin de la période de vote (ensap.gouv.fr) ou par « réassort » pendant la période de vote.

Du 3 au 10 décembre, je vote FSU aux CSA et CCP.

Si j'ai perdu mon code ou je n'ai pas accès à l'ENSAP, pas de panique :
- je demande le « réassort » dans mon espace électeur ;
- je consulte la FAQ en flashant le QR code ou je contacte un syndicat de la FSU.

Pour toutes questions : fsu-academie_grenoble@fsu.fr

Votre voix doit être entendue



AED, engagé·es dans la FSU



Engagé·es au quotidien



Le SNES-FSU, syndicat le plus représentatif du second degré, se nourrit des opinions de ses adhérent·es et revendique de peser sur la définition des métiers des personnels. Il participe donc à la réflexion avec les AED sur les missions et place dans la vie scolaire et l'établissement, les modalités de recrutement, le niveau de qualification, le statut, l'évolution de carrière, la mobilité...

Les AED, engagé·es au SNES-FSU, siègent en CCP avec les AESH de la FSU.

Nous joindre sur internet : grenoble.snes.edu ou par mail : aed@grenoble.snes.edu



Le SNU!EP-FSU a pour vocation la défense et la promotion de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire public. Son champ de syndicalisation couvre les LP, SEP, LPO, EREA, SEGPA, GRETA en syndiquant PLP, CPE, AESH, non titulaires mais aussi AED, de plus en plus présent·es dans la voie professionnelle et pour lesquel·les il exige une réelle revalorisation et de véritables perspectives. Face à l'administration, pour exiger la transparence, combattre l'autoritarisme, garantir l'égalité de traitement, défendre individuellement tou·tes les collègues, le SNU!EP-FSU est là.

Nous joindre sur internet : grenoble.snuep.fr ou par mail : sa.grenoble@snuep.fr

Pourquoi adhérer à un syndicat de la FSU ?

Pour ne pas être seul·e, élargir son réseau professionnel grâce aux rencontres, aux échanges. Former un collectif, c'est indispensable pour faire aboutir nos revendications.

Pour s'informer et être informé·e sur ses droits, obtenir les outils nécessaires à la défense de nos métiers et de nos conditions de travail. Un·e collègue informé·e de ses droits est un·e collègue qui pourra se défendre.

Pour trouver de l'aide et se défendre en cas de besoin, se faire épauler en cas de conflit avec ses supérieurs, bénéficier d'un suivi personnalisé par les collègues militant·es qui prennent le temps nécessaire de vous accompagner dans vos démarches.

Pour s'impliquer au niveau de l'établissement, au niveau académique et national, faire entendre ses idées, aider ses collègues.



Engagé·es au quotidien



AED, la FSU est toujours egagé·e à vos côtés

Est-il besoin de rappeler l'importance des AED pour le service public d'Éducation ? Premiers personnels au contact des élèves, elles et ils sont à chaque crise placé·es en première ligne au sein de nos établissements.

Comment pourraient fonctionner les collèges, les lycées, les LP et les internats, sans ces personnels qui ne cessent d'être précarisé·es ?

Preuve de leur importance, à chaque mobilisation des AED, des établissements scolaires sont contraints de fermer, faute de personnels capables d'assurer les conditions d'accueil et de sécurité des élèves.

Pourtant, ces dernières années, les réponses apportées aux AED par le ministère n'ont jamais été à la hauteur des enjeux et de la nécessaire reconnaissance des personnels. À l'inverse, le dernier cadre de gestion ne remet aucunement en cause la précarité institutionnalisée avec un refus de l'administration de proposer des contrats de 3 ans en CDD, une rémunération en-deçà du SMIC et l'absence de réelle perspective.

Quel mépris pour les AED qui subissent bien souvent des temps partiels imposés, et des conditions d'emploi et de travail qui les obligent trop souvent à effectuer des heures supplémentaires contre leur volonté et aux dépens de leur vie personnelle, de leur poursuite d'étude ou de formation, quand ce n'est pas de leur santé.

Face à ces attaques, la FSU est engagée avec l'AED pour défendre leurs conditions de travail et exiger de réelles mesures pour la reconnaissance et le respect de la catégorie en CSA et CCP. Grâce à la forte mobilisation initiée par la FSU, les élu·es de la FSU ont mis à l'ordre du jour du ministère et du rectorat l'ouverture de discussions sur une grille nationale pour les AED cdisé·es et un véritable cadrage académique pour garantir les droits des AED contre l'arbitraire qui règne dans de nombreux établissements, clarifier les règles pour l'accès à un CDI et surtout ouvrir de véritables perspectives, au lieu du piège de la contractualisation.

Sortir les AED de la précarité est une urgence. La FSU est et sera plus que jamais à vos côtés pour défendre vos droits et en gagner de nouveaux !



Engagé·es au quotidien pour le respect des droits des personnels

Commission Consultative Paritaire

Depuis 2008, les AED disposent de leur propre instance de représentation composée à parts égales des représentant·es de l'administration et des représentant·es du personnels désigné·es par les organisations syndicales élues à l'issue des élections professionnelles.

C'est une instance consultative appelée la Commission consultative paritaire ou CCP qui donne un avis sur la gestion individuelle et collective des personnels, obligatoirement consultée sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

La FSU se bat pour que ces CCP soient également consultées sur les recrutements et les affectations, sur les plans de formation, sur l'évolution des salaires ainsi que sur l'évaluation.

En lien avec les AED représentant·es de la FSU en CCP, les élu·es de la FSU au Comité Social Administratif académique luttent pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des AED, interviennent sur les problèmes récurrents (paies en retard, temps de travail, non-renouvellement de contrat, pression sur les formations...) que connaissent les AED dans notre académie.

La FSU se bat pour l'augmentation du nombre d'AED dans les établissements, une grille nationale indiciaire et une progression de carrière, un véritable cadrage académique pour garantir les droits des AED contre l'arbitraire qui règne dans de nombreux établissements et surtout ouvrir de véritables perspectives, au lieu du piège de la contractualisation.

Au quotidien, la FSU intervient en audience, en groupe de travail et répond aux questions des AED lors des permanences syndicales.

Il est particulièrement important de voter FSU aux élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 afin d'élire un maximum de représentant·es de la FSU pour défendre vos droits et en obtenir de nouveaux !



Sortir de la précarité, une urgence !

L'article 10 de la loi du 2 mars 2022 ouvre la possibilité d'une CDIisation pour les personnels AED après 6 années de contrat. Cette disposition a été présentée par les parlementaires comme la réponse nécessaire à la précarité des personnels.

Elle installe en réalité les AED plus durablement dans la précarité, en masquant les enjeux cruciaux : faiblesse des rémunérations, conditions de travail pénibles et recrutement des personnels problématique.

Pour les AED, et pour sortir enfin de la précarité, la FSU exige :

- **une revalorisation urgente et sans contrepartie** : aucun·e AED ne devrait être rémunéré·e moins de 1850 euros nets/mois pour un temps plein ;
- **une pondération du temps de travail et la même prime REP/REP+** que les enseignant·es et assimilé·es ;
- **une mise à plat du temps de travail** : l'annualisation est un moyen pour les chef·fes d'établissement d'utiliser les AED comme bon leur semble sans aucune stabilité dans les rythmes de travail ;

La FSU se bat pour une diminution du temps de travail ainsi que la fin de l'annualisation. Le temps de travail doit se décliner en cycles hebdomadaires de 24 h pour un temps plein.

- **un recrutement académique** : la mise en œuvre du recrutement par les chef·fes d'établissement en 2003 a eu de lourdes conséquences sur les conditions de travail des AED avec des chantages au non renouvellement et des pressions hiérarchiques constantes qui sont inadmissibles.

Pour la FSU, le retour à un recrutement académique avec des possibilités de mobilité (changement d'établissement) est indispensable.

- **l'ouverture de réelles perspectives de carrière** : si la CDIisation peut constituer un début de réponse aux problématiques d'une partie des AED, du fait du manque de perspectives professionnelles dans un contexte socialement et économiquement dégradé, elle ne constitue pas une solution suffisamment ambitieuse, faute de perspectives de carrière, de valorisation des AED et de leurs compétences.

Pour la FSU, il faut que les AED voient leur expérience systématiquement reconnue dans le cadre d'une « validation des acquis de l'expérience professionnelle » et continuent à avoir accès aux concours internes de la Fonction Publique sur la base de cette VAE.

Défendre ses droits

Les militant·es et élu·es des SNES-FSU et SNUEP-FSU interviennent régulièrement au sein des établissements et en CCP car les difficultés spécifiques des AED sont légion au quotidien :

- 41 h par semaine à temps plein, qui entravent le suivi assidu d'une formation ;
- horaires modifiés sans tenir compte des contraintes de la vie personnelle ;
- non-respect de la pause méridienne pourtant garantie par le code du travail ;
- non-respect des heures dues pour la formation et/ou du droit à absence pour concours et examens ;
- contrats non renouvelés sans justification pour certain·es, au prétexte de congé maternité à venir pour d'autres...

Sur tous ces sujets, les militant·es et élu·es du SNES-FSU et du SNUEP-FSU se mobilisent à vos côtés.

Elles et ils vous informent, vous aident à défendre vos droits, et peuvent sur votre demande vous accompagner lors d'entretiens avec vos chef·fes d'établissement ou avec les services du rectorat.

Dans les instances nationales et académiques, les élu·es de la FSU se battent pour l'amélioration des droits des AED :

- des contrats de 3 ans et l'obligation en cas de non-reconduction de motiver la décision ;
- une affectation académique et transparente ;
- l'augmentation du crédit de formation et la possibilité d'une décharge supplémentaire en fonction de la distance parcourue entre l'établissement d'exercice et le lieu de formation ;
- une formation initiale et continue effective dès la prise de fonction ;
- la mise en place de concours réservés et le financement des formations pour accéder à un emploi de la Fonction publique ;
- des dispositifs d'action sociale (caution logement...) répondant aux besoins spécifiques des AED.